



Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 15 février 2021 à 16h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Lynda Gravel
Madame Denise Villeneuve
Madame Valérie Roy
Madame Silvy Lapointe
Madame Carmen Gravel
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général.

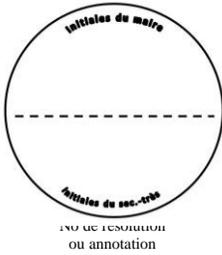
Aucun contribuable n'assiste à la séance puisque la séance se tient à huis clos due à la covid-19. Cette séance a été enregistrée en format audio.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
 - a) Départ Silvy Lapointe
 - b) Nomination des comités
 - c) Quittance Soudure Martin Tremblay
 - d) Avis de motion R.841 – droit supplétif
 - e) Adoption projet R.841 – droit supplétif
 - f) Offre de services SPCA
03. Service incendie
 - a) Rapport de comité
 - b) Entente Croix-Rouge
 - c) Entente incendie Saint-David-de-Falardeau
 - d) Nomination pompier
04. Service travaux publics
 - a) Rapport de comité
05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Avis de motion R.840 concernant le zonage
 - c) Adoption projet R.840 concernant le zonage
 - d) Demande CPTAQ – Émile Beaulieu

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Aide financière Club Quad
 - c) Renouvellement d'autorisation sentier motoneige
07. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité



08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Silvy Lapointe l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers généraux

2. a) Départ Silvy Lapointe

Monsieur le maire remercie madame Lapointe pour ses bons services auprès des citoyens. Madame Lapointe doit quitter ses fonctions de conseillère car elle déménage à Saguenay avant le 1^{er} mars 2021.

037-2021

2. b) Nomination des comités

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soient et sont entérinés les tâches et comités auxquels sont délégués les conseillers comme ci-après décrits :

Lynda Gravel (District 1)

- ❖ Groupe-Aide Action
- ❖ Transport Adapté
- ❖ Corps des cadets

Valérie Roy (District 3)

- ❖ Comité consultatif d'urbanisme (P)
- ❖ Centre récréatif
- ❖ Développement St-Honoré

Carmen Gravel (District 5)

- ❖ Développement St-Honoré
- ❖ Comité consultatif d'urbanisme
- ❖ Comité bassin versant

Denise Villeneuve (District 2)

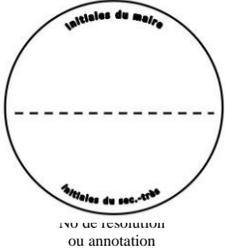
- ❖ Commission scolaire
- ❖ Centre récréatif
- ❖ Service communautaire culturel (FADOQ, MADA, AFÉAS)
- ❖ Bibliothèque

(District 4)

Poste vacant

Sara Perreault (District 6)

- ❖ Maison des jeunes
- ❖ Service incendie
- ❖ Régie de la santé



038-2021

2. c) Quittance Soudure Martin Tremblay

Il est proposé par Silvy Lapointe;
appuyé par Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer une quittance totale et consent à la radiation de la clause résolutoire et de toute hypothèque et autres droits créés suivant l'acte de vente en faveur de 9096-2770 Québec inc. signé le 20 août 2010 devant Me Josée Girard, notaire.

039-2021

2. d) Avis de motion R.841 – droit supplétif

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Lynda Gravel donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de Ville, le règlement 841 ayant pour objet d'abroger le règlement 693 concernant le droit supplétif.

040-2021

2. e) Adoption projet R.841 – droit supplétif

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 841

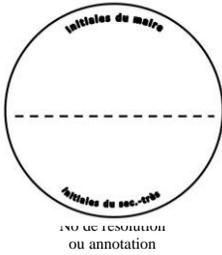
Relatif à l'imposition d'un droit supplétif

ATTENDU les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q.,c. D-15.1), à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

ATTENDU les frais reliés aux opérations de transfert du droit de propriété au niveau du rôle d'évaluation et des activités financières;

ATTENDU que le conseil ne désire plus se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q.,c. D-15.1, art. 20.1 à 20.10);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance régulière de ce conseil tenue le 15 février 2021.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères, que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 841 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 *Imposition d'un droit supplétif*

Le règlement 693 relatif à l'imposition d'un droit supplétif est abrogé par le présent règlement 841.

ARTICLE 2 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 15 février 2021 et signé par le maire et le directeur général de la ville.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

041-2021

2. f) Offre de services SPCA

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

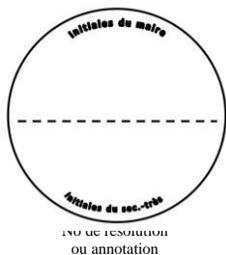
QUE soit acceptée l'offre de la SPCA (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) pour l'année 2021 et 2022 au coût de base de 1\$ par habitant par année.

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer ladite entente.

3. Service incendie

3. a) Rapport du comité

Aucun rapport



042-2021

3. b) Entente Croix-Rouge

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé le paiement pour l'entente de services aux sinistrés couvrant la période de mars 2021 à février 2022 au montant de 1 024.42 \$.

043-2021

3. c) Entente incendie Saint-David-de-Falardeau

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés messieurs Bruno Tremblay, maire et Stéphane Leclerc, directeur général à signer une entente de fourniture de service incendie avec la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. L'entente consiste que Saint-Honoré met à la disposition de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau la compétence et l'expertise de son directeur du service de la sécurité incendie ainsi que son personnel.

044-2021

3. d) Nomination pompier

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit reconnu comme pompiers à temps partiel monsieur William Taché qui sera résident permanent en mai 2021.

4. Service travaux publics

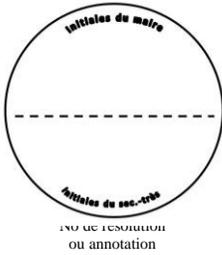
4. a) Rapport du comité

Aucun rapport

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

Aucun rapport



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

045-2021

5. b) Avis de motion R.840 concernant le zonage

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame la conseillère Valérie Roy donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil de Ville, le règlement 840 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 de manière à agrandir la zone 222C à même la zone 214R pour y inclure le lot 5 732 347.

046-2021

5. c) Adoption projet R.840 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PROJET DE RÈGLEMENT No. 840

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage
de manière à agrandir la zone 222C à même la
zone 214R pour y inclure le lot 5 732 347

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière de ce conseil tenue le 15 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 840 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.



ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

La zone 222C est agrandie à même la zone 214R pour y inclure le lot 5 732 347.

ARTICLE 4

Le plan ci-joint concernant l'agrandissement de la zone 222C fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en première lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 15 février 2021 et signé par le maire et le directeur général de la Ville.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

047-2021

5. d) Demande CPTAQ – Émile Beaulieu

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de régulariser une situation d'empiètement mineur de l'avant-toit d'un garage;

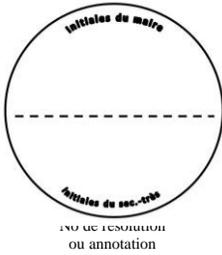
CONSIDÉRANT QUE la demande est pour une servitude de maintien seulement;

CONSIDÉRANT QUE le garage a été construit en 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement est fait que par l'avant- toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la ville de Saint-Honoré suite à une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation n'apporterait aucune conséquence sur les activités agricoles déjà existantes dans le secteur;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Carmen Gravel, appuyé par Valérie Roy et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil municipal recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande formulée par Émile Beaulieu pour obtenir l'autorisation d'une servitude de maintien pour usage autre qu'agricole.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

048-2021

6. b) Aide financière Club Quad

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé par Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisée une aide financière au montant de 785.10 \$ au Club Quad Aventure Valin pour un droit de passage sur le lot 5 730 503 pour l'année 2021.

049-2021

6. c) Renouvellement d'autorisation sentier motoneige

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé par Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE le conseil municipal de Saint-Honoré accepte que la MRC renouvelle l'autorisation du sentier de motoneige D-940054 dont une partie est située sur le territoire de Saint-Honoré et confirme que l'usage des sentiers de motoneige du club sont conformes aux règlements municipaux de la Ville de Saint-Honoré.

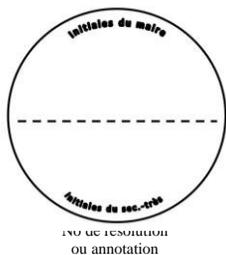
7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

8. Lecture de la correspondance

9. Affaires nouvelles



050-2021

9. a) Modification résolution 353-2020

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un contrat de vente d'un terrain dans le chemin du Volair en faveur de Gestion Joyce Dionne d'une superficie de $\pm 54\,812.44$ pieds² portant le numéro de lot 6 418 787 (anciennement 6 251 898) au prix de 0.50 \$ le pied carré plus taxes.

10. Période de questions des contribuables

- Demande fenêtre et revêtement plancher – Groupe Aide-Action

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 17h31 par Silvy Lapointe.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général